

APPEL À CANDIDATURE

30^E ÉDITION DU PARCOURS DE L'ART

11>27 OCTOBRE 2024

◆◆◆ PRÉAMBULE

Le Parcours de l'Art est depuis 1995 un festival d'art contemporain gratuit, exigeant et accessible.

Peinture, sculpture, photographie, installation, performance, vidéo, sont présentées dans les lieux patrimoniaux du territoire avignonnais.

A l'hiver 2020, Le Parcours de l'Art nous a été confié.

Nous : un nouveau collectif de bénévoles dont le désir est de professionnaliser le festival afin qu'il devienne une référence pour les artistes émergent.e.s. et un lieu ressource pour les publics divers. Nous sommes convaincu.e.s que l'art est le vecteur du vivre ensemble et le reflet de notre condition d'êtres sensibles et fragiles. Fort des réussites de nos dernières éditions, nous souhaitons aller plus loin – en investissant plus de lieux, en programmant des résidences de création, en renforçant les conditions d'accueil professionnelles, en développant les actions reliant l'extra-muros et l'intra-muros et en multipliant les manifestations avec tous les publics.

Le Parcours de l'Art, avec ses 17 jours de festival, ses 16 600 entrées et ses 18 artistes répartis dans 8 lieux de la cité est le 2^{ème} festival de la ville après le festival d'Avignon.

◆◆◆ THÉMATIQUE

Pour fêter sa 30^{ème} édition, le Parcours de l'art a souhaité célébrer le corps et le mouvement. Cette année olympique sera spectaculaire et l'occasion pour les artistes de questionner le corps et le mouvement, pas de compétition mais des frottements d'œuvres multiples écho de notre monde pluriel.

Corps singuliers évoluant dans le vaste corps collectif, corps évoqués, représentés, filmés, absents, dansants, chantants, performatifs, politiques et poétiques qui par le truchement du mouvement deviennent langage.

Le corps sera visité comme espace-temps, tantôt trajectoire tantôt véhicule, incarnation du mouvement et révélation de l'essence de l'enveloppe physique et spirituelle qui nous constitue.

◆◆◆ CALENDRIER

- > Durée du Parcours de l'Art #30 : 17 jours d'exposition du vendredi 11 octobre au dimanche 27 octobre 2024 (+ montage et démontage).
- > Ouverture de l'appel à candidature : 2 février 2024.
- > **Clôture de l'appel à candidature : 4 mars 2024 à minuit.**
- > Comité de sélection : courant du mois d'avril 2024.
- > Résultat : 24 avril 2024.

La liste des projets retenus est publique.

◆◆◆ COMITÉ DE SÉLECTION

L'ensemble des demandes sera examiné par un comité de sélection composé par un collège de personnalités qualifiées pour leurs compétences complémentaires dans le domaine des arts :

- > Antoine Bataille, peintre et artiste invité lors de la 29^{ème} édition,
- > Nadia Beugré, danseuse et chorégraphe,
- > Julie Charrier, présidente du Parcours de l'Art Avignon, productrice et réalisatrice de films sur la danse et le théâtre,
- > Laurence d'Ist, historienne d'art, auteure et curator,
- > François Quintin, directeur de la Collection Lambert à Avignon,
- > Nathalie Filser, directrice de l'École Supérieure d'Art de Lorraine.

La répartition des œuvres et la scénographie des différents lieux sont coordonnées par l'association du Parcours de l'Art.

Les membres du comité de sélection n'auront en aucun cas à justifier leurs choix artistiques.

Le Parcours de l'Art exposera uniquement les œuvres sélectionnées par le comité de sélection.

◆◆◆ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Proposer des œuvres réalisées par vous ou votre collectif et disponibles aux dates du Parcours de l'Art 2024.
- > Le Festival est aussi ouvert à d'autres disciplines (architecture, cinéma, édition, design, graphisme, paysagisme...). Pourront faire partie de la sélection officielle, les candidats dont la dimension plastique du travail est notable.
- > Ne pas avoir participé aux Parcours de l'Art #28 et #29 (2022 et 2023).
- > Dossier de candidature renvoyé complet avant le 4 mars 2024 minuit.

◆◆◆ DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier administratif

- > Signature de la charte (p. 4).
- > Remplir la fiche de renseignements (p. 5).

Dossier artistique

Toutes les pièces doivent être réunies dans un même document, en format .pdf uniquement

- > Note d'intention de votre démarche artistique dans le cadre de l'appel à candidature (1 page A4 max.).
- > Dossier présentant des photos, vidéos ou documents sonores des œuvres que vous soumettez au Parcours de l'Art et uniquement celles-ci (10 pages A4 max.).
- > Fiche technique pour chaque œuvre présentée, selon modèle (téléchargeable sur le site)
- > Une présentation des artistes impliqués dans le projet : bio et/ou références d'actions, d'expériences, de créations, de publications (A4 max.).

◆◆◆ MODALITÉ DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Envoi dématérialisé exclusivement, en format .pdf et autres pour vidéos et bandes sonores.

Envoi des candidatures à l'adresse candidatures.parcoursdelart@gmail.com jusqu'au **4 mars 2024 minuit**.

Tout dossier incomplet ou rendu ultérieurement ne sera pas accepté.

◆◆◆ RÉMUNÉRATION DES ARTISTES ET CONDITIONS

Chaque artiste recevra 500 euros (TTC), ce qui comprend :

- > 200 euros de droits de monstration (d'exposition).
- > 100 euros de per diem. Il faudra pour cela que l'artiste fournisse son numéro de siret.
- > 100 euros de participation au transport des œuvres.
- > 100 euros de participation au voyage des artistes, aller-retour.
- > Un hébergement sur place pris en charge par les bénévoles du Parcours de l'Art.

CHARTRE ARTISTIQUE DU PARCOURS DE L'ART

30^E ÉDITION 2023

◆◆◆ Pour sa 30^e édition, l'association du Parcours de l'Art s'engage à :

- Communiquer sur l'événement par voie d'affichage et large diffusion de flyers.
- Exposer les œuvres dans les meilleures conditions d'exposition possibles : qualités des espaces, régie...
- Créer des événements festifs et culturels au sein des lieux d'exposition : performances, rencontres, vernissages, nocturnes...
- Promouvoir le festival d'un point de vue médiatique : presse / radio / TV / internet / réseaux sociaux.
- Valoriser les œuvres et les démarches auprès des publics proches ou éloignés par différents types de médiations.
- Assurer les œuvres pour les dégradations éventuelles durant l'exposition.

◆◆◆ De votre côté, si vous êtes sélectionné.e, vous vous engagez :

Pour les besoins de communication, à nous fournir avant le 12 mai 2024 :

- 4 photos, dont 1 portrait de vous, en haute définition (300 DPI), libres de droit de reproduction pour la presse et les supports papier.

Pour les besoins techniques, à nous fournir avant le 12 mai 2024 :

- Une note d'intention sur les œuvres.

Durant l'évènement :

- Assurer et terminer l'accrochage de manière autonome, au plus tard le jeudi 10 octobre afin que celui-ci soit visible par les médias. Le montage se fera en accord et avec le concours du régisseur des lieux patrimoniaux de la ville d'Avignon (le cas échéant), avec l'équipe du Parcours de l'Art ainsi que ses deux régisseurs techniques (son/lumière/vidéo et construction).
- Être présent.e sur votre lieu d'exposition le soir du vendredi 11 octobre pour le vernissage et la journée du samedi 12 octobre 2024, jour du lancement prévu du Parcours, pour des visites guidées collectives.
- Participer à la promotion de l'événement en utilisant les supports de communication mis à disposition.
- Autoriser les visiteurs à photographier sans flash vos œuvres pour un usage purement privé.
- Autoriser le Parcours de l'Art à photographier vos œuvres à des fins de communication sans limitation de durée.
- Rester disponible en cas de dysfonctionnement technique de l'œuvre.

Nom, prénom de l'artiste :

Fait à le

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

30^E ÉDITION DU PARCOURS DE L'ART 2024

Nom d'artiste :

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Site Internet :

Compte Facebook :

Compte Instagram :

Tél.

E-mail :

Portable (facultatif) :

Autres collaborateurs artistiques :

.....

.....